

GEMENG HABSCHT

Heures d'ouverture du bureau communal

Lundi, jeudi et vendredi:

de 8.00 à 12.00 et 13.00 à 17.00 h

Mardi:

de 8.00 à 12.00 et 13.00 à 19.00 h

Mercredi:

de 8.00 à 12.00 h, après-midi fermé

Hobscheid, bureau dans la
Maison des Générations, ouvert tous les
mercredis de 10.00h à 12.00 h

Septfontaines, bureau dans
l'ancienne mairie, ouvert tous les
mercredis de 13.30h à 16.30 h

Öffnungszeiten Gemeinde

Montag, Donnerstag und Freitag:

von 8.00-12.00 und 13.00-17.00 Uhr

Dienstag:

von 8.00-12.00 und 13.00-19.00 Uhr

Mittwoch:

von 8.00-12.00, nachmittags geschlossen

Hobscheid, Büro in der
Maison des Générations, mittwochs
von 10.00-12.00 Uhr geöffnet

Simmern, Büro im
früheren Gemeindehaus, mittwochs
von 13.30 Uhr -16.30 Uhr geöffnet

Tél.: 39 01 33 - 1

Fax: 39 01 33 - 229

Email

commune@habscht.lu

Internet

www.habscht.lu

Permanence

du Service Technique en dehors
des heures d'ouverture normales:

Bereitschaftsdienst

des Technischen Dienstes
außerhalb der normalen
Öffnungszeiten:

39 01 33 - 233

24h sur 24 / 7 jours sur 7

BULLETIN SCOLAIRE

Août 2019

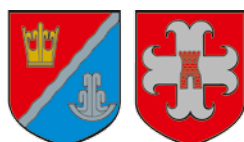


RENTREE
SCOLAIRE
2019

Bulletin Scolaire

de la Commune de Habscht

2019/20



GEMENG
HABSCHT

Administration Communale de Habscht

commune@habscht.lu | www.habscht.lu | www.facebook.com/gemeng.habscht

Tél.: 390 133 1 | Fax: 390 133 229

Sommaire

Préface	5
Obligation scolaire	6
L'enseignement précoce	6
L'enseignement préscolaire	8
L'enseignement primaire	9
Effectif total (tout l'enseignement)	11
Généralités	12
Transport scolaire	16
Photos des classes 2018/19	18
Photos des activités de l'année scolaire 2018/19	29
L'organisation scolaire	46
La Maison Relais	48
Consignes de la Police pour la rentrée	51
Service "Krank Kanner doheem"	54
Annuaire scolaire	58



Léif Elteren,
Léif Schülerinnen a Schüler,

d'Rentrée 2019/20 ass fir ons Gemeng eng besonnesch – d'Kanner vu Simmer, Gräisch a Rued gi vun elo un an hir nei Schoul am Kär vu Simmer. Dank dem Fusionsprojet vun der Vergrößerung a Moderniséierung vun der Simmer Schoul ass dëst méiglech.

Domadder kenne mer elo fir all Kanner aus onser Gemeng déi selwecht Servicer ubidden, dëst a modernen a gutt equipéierte Gebaier. Eng Schoul am Duerf ass do dernieft e wichtegt Element vun enger lieweger Uertschaft.

D'Maison Relais'en offrëieren den Encadrement ausserhalb de Schoulstonnen, dat vu moies 7 bis owes 19 Auer. Wéi zu Äischen an zu Habscht, gëtt och déi Simmer Maison Relais vun der a.s.b.l. Arcus geréiert.

D'Mëttesessen aus der Produktiounskichen an der Maison Relais vun Habscht gëtt all Dag frësch op Äischen, an och elo op Simmer geféiert, fir dass d'Kanner sech esou gesond ewéi méiglech ernären.

Organisatoresch huet sech d'Gemeng fir zwee „Schoulressorten“ decidéiert: D'Schoul „Äischen-Habscht“ an d'Schoul „Simmer“. Dës Opdeelung hëlleft d'Kannerzuel pro Klass méiglechst kleng ze halen an esou déi individuell Betreuung ze optimiséieren.

Ech soen allen, déi bei der Ausaarbechtung vun onser Schoulorganisatioun 2019/2020 gehollef hunn, Merci fir hiren Engagement.

Eise Schülerinnen a Schüler, dem Léierpersonal, dem Personal aus de Maison Relais'en, genau wéi allen Eltere wënschen ech e schéint an erfollegräicht Schouljoer 2019/20.

Chers parents,
Chers élèves,

La rentrée scolaire 2019/2020 revêt pour notre commune un caractère spécial. Les enfants issus de Septfontaines, de Greisch et de Roodt vont pour la première fois intégrer leur nouvelle école à Septfontaines, après deux années de travaux de réaménagement et d'agrandissement de l'ancien bâtiment.

Dorénavant nous pouvons offrir aux enfants de tous nos villages le même niveau de prestations, dans des bâtiments modernes et bien équipés. L'existence d'une école de village est par ailleurs un facteur important pour des localités vivantes.

L'encadrement en dehors des heures de classe est proposé dans les « Maisons relais » incorporées dans chacun de nos bâtiments scolaires, et ce de 7 heures du matin à 19 heures en soirée. Comme à Eischen et à Hobscheid, c'est l'association sans but lucratif Arcus qui gère la Maison relais à Septfontaines.

Les menus servis à midi sont acheminés, à partir de la cuisine de production installée dans la Maison relais à Hobscheid, vers Eischen et dorénavant aussi vers Septfontaines, en liaison « chaude » et sur base de produits sains et frais.

D'un point de vue organisation scolaire, l'administration communale a opté pour la mise en place de deux ressorts scolaires: l'Ecole Hobscheid/Eischen et l'Ecole Septfontaines. Cette différenciation a permis de limiter le nombre d'enfants par classe et d'optimiser ainsi la prise en charge individuelle.

Un grand Merci à tous les intervenants ayant contribué à mettre en place cette première organisation scolaire commune.

Je souhaite à tous nos élèves, au personnel enseignant, au personnel encadrant et aux parents une excellente année scolaire 2019/2020.

Serge HOFFMANN
Buergermeschter · bourgmestre

L'obligation scolaire

Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de 4 ans révolus avant le premier septembre doit fréquenter l'école dans la commune de sa résidence, à moins qu'il soit inscrit dans une autre école communale, dans une école de l'Etat, dans une école européenne, dans une école privée, dans une école à l'étranger ou qu'il reçoive un enseignement à domicile.

En cas de fréquentation d'une école autre que celle de la commune de résidence, un certificat d'inscription

établi par l'école fréquentée est à transmettre à la commune de résidence avant le 1^{er} octobre.

L'obligation scolaire s'étend sur 12 années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question.

Les parents ont l'obligation de veiller à ce que leur enfant fréquente régulièrement l'école et participe aux cours et activités scolaires.

L'enseignement précoce

L'enseignement précoce fait partie du cycle 1 et est le point d'entrée non-obligatoire de votre enfant dans l'enseignement fondamental.

Dès que l'enfant a atteint les 3 ans au 1^{er} septembre de l'année en cours, il peut être inscrit au précoce.

L'inscription à l'enseignement précoce n'est **pas obligatoire**.

La **rentrée des classes** est, comme pour tout l'enseignement fondamental, le lundi, 16 septembre 2019.

Dans la Commune de Habscht, les parents ont également la possibilité d'inscrire leur enfant à

partir du deuxième ou troisième trimestre de l'année scolaire en cours, toujours sous condition que l'enfant ait atteint l'âge de 3 ans au début du trimestre respectif.

Le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse préconise de prévoir un minimum de quatre plages par semaine et par enfant lors de l'inscription à l'enseignement précoce. En fonction des inscriptions, l'Administration Communale se réserve le droit de limiter, le cas échéant, les admissions notamment pour les plages, en cas de dépassement des effectifs maxima par classe (enfants entrant au précoce au 2^e et 3^e trimestre).

Les conditions d'âge pour l'admission au précoce 2019/20

Trimestre	Date rentrée	Date naissance de l'enfant
1 ^{er} trimestre	16 septembre 2019	1 septembre 2015 - 31 août 2016
2 ^e trimestre	6 janvier 2020	1 septembre 2016 - 5 janvier 2017
3 ^e trimestre	20 avril 2020	6 janvier 2017 - 19 avril 2017

L'expérience acquise par le personnel enseignant au cours des années précédentes a montré que l'admission d'enfants au troisième trimestre n'est pas nécessairement idéale, ni pour l'enfant, ni pour le groupe fonctionnant alors déjà depuis 2 trimestres.

Ce d'autant plus que le troisième trimestre s'avère être, en raison de plusieurs jours fériés, particulièrement court. A la rentrée suivante, l'enfant concerné

devra intégrer une nouvelle classe précoce avec d'autres enfants. Les parents devront donc juger de cas en cas de l'opportunité d'inscrire leur enfant pour le dernier trimestre.

Compte tenu de l'effectif de classe, l'Administration Communale se réserve le droit de limiter les admissions, notamment pour le troisième trimestre.

Les formulaires d'inscription au précoce 2019/20

Les formulaires d'inscription à l'enseignement précoce sont disponibles au guichet de l'Administration Communale à Eischen, Hobscheid et Septfontaines

pendant les heures d'ouverture de l'administration ainsi que sur le site internet www.habscht.lu

Horaires et plages d'inscription au précoce 2019/20

Précoce à Hobscheid	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (08.00-11.45)					
Après-midi (14.00-15.55)		X		X	

Précoce à Septfontaines	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (08.10-12.00)					
Après-midi (14.00-15.45)		X		X	

À l'instar des années précédentes, une plage d'arrivée flexible entre 8.00 et 9.00 heures le matin est prévue pour les enfants du précoce dans la Commune de Habscht.

Les enfants peuvent profiter pendant l'heure de midi du service d'accueil de la Maison Relais à Hobscheid et à Septfontaines. Une prise en charge

des enfants de 7.00 à 8.00 heures et les après-midis jusqu'à 19.00 heures est assurée par la Maison Relais.

A noter que le transport scolaire est également assuré pour les enfants des classes de l'enseignement précoce.

Les classes de l'enseignement précoce 2019/20

Précoce à Hobscheid					
Titulaire	Educatrice	Enf. 1 ^{er} trm.	Enf. 2 ^{me} trm.	Enf. 3 ^{me} trm.	Enfants total
Nadine STRASSER	Martine WELTER	15	3	/	18
Sylvie WAGNER	Mariken EECKELS	15	3	/	18
Total:		30	6	/	36

Précoce à Septfontaines					
Titulaire	Educatrice	Enf. 1 ^{er} trm.	Enf. 2 ^{me} trm.	Enf. 3 ^{me} trm.	Enfants total
Anne BAUMANN	Carmen MICUCCI	13	1	1	15
Total:		13	1	1	15



L'enseignement préscolaire (Cycle 1)

L'enseignement préscolaire comprend deux années d'études (cycle 1.1 et cycle 1.2). La fréquentation de l'enseignement préscolaire est **obligatoire**.

Les enfants âgés de quatre ans au 1^{er} septembre précédant le début de l'année scolaire seront donc

inscrits d'office dans la première année préscolaire (cycle 1.1).

La **rentrée des classes** est le lundi, 16 septembre 2019.

Les formulaires d'inscription au préscolaire 2019/20

Bien que la fréquentation du préscolaire est obligatoire pour chaque enfant ayant ses quatre ans au 1^{er} septembre précédant le début de l'année scolaire et que tout les enfants remplissant cette condition sont inscrits d'office au cycle 1.1 de l'enseignement préscolaire, les parents sont priés de remplir et transmettre le formulaire d'inscription pour les enfants du cycle 1.1 à l'Administration Communale.

Les informations ainsi recueillies permettent au corps enseignant à procéder à une répartition équilibrée des élèves parmi les classes du cycle.

Les formulaires d'inscription au cycle 1.1 sont disponibles au guichet de l'Administration Communale à Eischen, Hobscheid et Septfontaines pendant les heures d'ouverture de l'administration ainsi que sur le site internet www.habscht.lu.

Pour les enfants étant inscrit au cycle 1.2, une inscription par formulaire n'est pas nécessaire.

Horaires du préscolaire 2019/20

Préscolaire à Hobscheid	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (08.00-11.45)					
Après-midi (14.00-15.55)		X		X	

Préscolaire à Septfontaines	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (08.10-12.00)					
Après-midi (14.00-15.45)		X		X	



Les classes de l'enseignement préscolaire 2019/20

Préscolaire à Hobscheid		
Classe	Titulaire	Nombre d'enfants
Cycles 1.1 et 1.2	Carole FREYMANN	13
Cycles 1.1 et 1.2	Béatrice MULLER	13
Cycles 1.1 et 1.2	Tania MULLER	15
Cycles 1.1 et 1.2	Michèle OBERTIN	14
Cycles 1.1 et 1.2	Nathalie THILLMANY	13
	Total:	68

Préscolaire à Septfontaines		
Classe	Titulaire	Nombre d'enfants
Cycles 1.1 et 1.2	Annouk PRIM	15
	Total:	15

L'enseignement primaire (Cycles 2 - 4)



Tout enfant ayant atteint l'âge de six ans révolus au 1^{er} septembre précédant le début de l'année scolaire doit **obligatoirement** suivre l'enseignement primaire qui comprend six années d'études réparties sur trois cycles d'études.

La **rentrée des classes** est le lundi, 16 septembre 2019.

Les manuels scolaires sont mis gratuitement à disposition des élèves par la Commune de Habscht.

Horaires du primaire 2019/20

Primaire à Hobscheid	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (07.55-12.00)					
Après-midi (13.55-15.45)					

Primaire à Septfontaines	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (07.50-11.55)					
Après-midi (13.55-15.45)					

Le personnel enseignant est présent dix minutes avant le commencement des cours, respectivement

après les cours, pour assurer une surveillance dans la cour de récréation.

Les classes de l'enseignement primaire 2019/20

Primaire à Eischen		
Classe	Titulaire	Nombre d'enfants
Cycle 2.1	Manon MANDERSCHEIT	15
Cycle 2.1	Joëlle NENNIG / Billie SCHARTZ	15
Cycle 2.2	Mike STEICHEN	12
Cycle 2.2	Christine STEINMETZ	13
Cycle 3.1	Alphonse SIMON	17
Cycle 3.1	André BOSSELER	16
Cycle 3.2	Henri BERTEMES	13
Cycle 3.2	Marie-Anne ENSCH	13
Cycle 3.2	Laurent THEIS	13
Cycle 4.1	Steve PETER	17
Cycle 4.1	Laurent PERRARD	18
Cycle 4.2	Corinne SPODEN	14
Cycle 4.2	Annette WAGNER	13
	Total:	189

Primaire à Septfontaines		
Classe	Titulaire	Nombre d'enfants
Cycle 2	Jill FIDLER	9
Cycle 3	Nadine JAMINET	13
Cycle 4	Stéphanie CADEIRAS	13
	Total:	34

Eu égard aux dispositions européennes et nationales et notamment au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), les listes

de composition des classes ne peuvent plus être publiées.

Il est toutefois admissible que les parents des élèves d'une classe reçoivent une information relative à l'ensemble des élèves de cette classe sur demande adressée au titulaire de la classe.



Effectif total des élèves dans la Commune de Habscht 2019/20

Cycle	Élèves à Hobscheid	Élèves à Eischen	Élèves à Septfontaines	Total
Précoce	36	/	15	51
Cycle 1.1	38	/	10	48
Cycle 1.2	29	/	5	34
Cycle 2.1	/	30	4	34
Cycle 2.2	/	25	5	30
Cycle 3.1	/	33	7	40
Cycle 3.2	/	39	6	45
Cycle 4.1	/	35	4	39
Cycle 4.2	/	27	8	35
Total:	103	189	64	356



Généralités

Surveillance des élèves

Une surveillance dans la cour de récréation est assurée par les enseignants:

- 10 minutes avant et après les cours,
- pendant les récréations,
- de l'arrêt de bus vers l'école.

Le plan de surveillance est affiché dans les bâtiments scolaires respectifs.

Pour les enfants qui ne fréquentent pas la Maison Relais, il est impératif que les parents (ou une personne habilitée) reprennent l'enfant au plus tard endéans le délai précité de 10 minutes après les cours.

Passé ce délai, les enseignants et la commune sont déchargés de leur responsabilité.

Cours d'appui

Les cours d'appui s'adressent aux enfants nécessitant un soutien particulier dans l'une ou l'autre branche principale. Les enfants concernés obtiennent dans ces branches un enseignement adapté à leur situation personnelle dans le but d'atteindre le niveau de leur classe respective.

Afin de garantir un maximum de transparence dans la répartition des leçons d'appui, un enfant ne pourra bénéficier de ce soutien que sur avis de la commission d'insertion régionale.

Devoirs à domicile

Pendant la période scolaire, l'organisation d'une "étude surveillée" est prévue pour faciliter aux enfants de faire leurs devoirs à domicile. Pour ce faire, l'équipe éducative de la Maison Relais travaillera en

étroite collaboration avec les enseignants de l'école fondamentale dans le but d'assurer un encadrement qualifié. Un éducateur gradué spécialisé dans cette tâche est affecté au projet (M. Jean-Luc Seyler).

Réunions d'information et consultations avec les parents

La loi scolaire impose à l'enseignant un contact étroit moyennant des réunions d'information avec les parents de leur classe pour leur donner toutes les informations nécessaires sur les horaires, les programmes et les méthodes appliquées dans la classe, les devoirs en classe, les devoirs à domicile, le matériel dont les élèves ont besoin, la date et l'heure prévues pour les consultations des parents.

Les consultations pour parents ont lieu en dehors des heures de classe et doivent être demandées auprès du titulaire de classe respectif. Ces consultations permettent aux parents de discuter avec le titulaire de classe les progrès scolaires de leurs enfants.

IEBS

Pour l'année scolaire 2017/18 ont été introduits les postes d'instituteurs spécialisés dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (I-EBS). Un des 70 postes I-EBS créés au

travers le pays a été attribué à l'ancienne Commune de Hobscheid et sera maintenu par la Commune de Habscht et occupé par Madame Nadine GUIRSCH-ROEDER.

Autres intervenants

La tâche des titulaires de classe étant fixée en principe à 23 leçons d'enseignement direct par semaine (25 pour le cycle 1), la différence de 5 leçons par rapport aux heures de cours (28 leçons par semaine) est assurée par des enseignants qui ne sont pas titulaires

d'une classe propre, respectivement par des chargés de cours. Ceux-ci assument la tenue des branches dites secondaires ainsi que certains remplacements temporaires de titulaires de classes. Pour l'année scolaire 2019/20, ces intervenants sont:

Anne BOULANGER	enseignante brevetée aux cycles 1-4
Ben CARELLI	enseignante brevetée aux cycles 2-4
Anne IRRTHUM	enseignante brevetée aux cycles 2-4
Manon REICHERT	enseignante brevetée aux cycles 2-4
Cécile REIMINGER	enseignante brevetée aux cycles 2-4
Anita SCHARTZ-MANNES	chargée de cours
Fabienne SCHINTGEN	enseignante brevetée au cycle 1
Morgane SILVA	chargée de cours
Danielle THILL	chargée de cours
Isabelle EVEN-BODEM	chargée de cours

Politesse et obéissance

Il est rappelé que les règles de politesse sont à respecter non seulement entre les élèves mais aussi à l'égard de tous les intervenants: le personnel enseignant, le personnel de la Maison Relais tout comme le personnel d'accompagnement dans les bus scolaires. Il en est de même pour le personnel de nettoyage et d'entretien.

Même dans une structure «plus relax» comme l'est la Maison Relais, les enfants doivent obéir aux

responsables afin de pouvoir maintenir un service de qualité dans l'intérêt de tous les enfants.

Aussi pour des raisons de sécurité, un comportement indiscipliné ne pourra être toléré et peut au pire des cas mener jusqu'à l'exclusion des services de la restauration scolaire, du service d'accueil ou bien du transport scolaire.

Utilisation de portables et d'appareils de reproduction d'images

L'utilisation de téléphones portables ainsi que de tout autre appareil servant à la reproduction d'images et/ou de vidéos (caméras quelconques, tablets, etc), est défendue dans l'enceinte des bâtiments scolaires et de la Maison Relais, ainsi que dans la cour de récréation et dans le bus scolaire.

En cas de non respect de cette disposition, la commune se réserve le droit d'exclure temporairement les élèves en question du service d'accueil, de la restauration scolaire ou du transport scolaire.



Absences

- Lorsqu'un élève manque momentanément les cours (maladie ou autre raison), les parents doivent sans délai informer le titulaire de classe et lui faire connaître les motifs de cette absence. Toute absence scolaire doit être motivée par une excuse. Pour toute absence de plus de trois jours due à une maladie, l'élève devra présenter un certificat médical. Ceci est valable aussi bien pour les élèves de l'enseignement primaire que pour ceux fréquentant les cours de l'éducation précoce ou du préscolaire.
- Sont considérés en général comme excuse légitime de l'absence de l'enfant, la maladie, l'impossibilité matérielle de se rendre à l'école, ou encore d'importants événements de famille. En cas de départ en vacances, aucune dispense ne sera accordée par le personnel enseignant et ce suivant l'instruction du Ministre de l'Éducation nationale.
- Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents. Les dispenses sont accordées:
 - - par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée,
 - - par le président du comité d'école, pour une durée dépassant une journée.
- Sauf autorisation du Ministre de l'Éducation nationale, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.
- Lorsque le collège échevinal constate un manque à l'obligation scolaire d'un élève, il met les parents en demeure par écrit de se conformer à la loi. A défaut des parents de se conformer à l'obligation scolaire dans les huit jours à partir de la mise en demeure précitée, le collège échevinal devra en informer les instances judiciaires (Parquet Jeunesse).

Congés et vacances scolaires 2019/20

L'année scolaire commence le lundi 16 septembre 2019 et finit le mercredi 15 juillet 2020.

Le congé de la Toussaint commence le samedi 26 octobre 2019 et finit le dimanche 3 novembre 2019.

Les classes de l'école fondamentale chôment le vendredi 6 décembre 2019, jour de la St. Nicolas.

Les vacances de Noël commencent le samedi 21 décembre 2019 et finissent le dimanche 5 janvier 2020.

Le congé de Carnaval commence le samedi 15 février 2020 et finit le dimanche 23 février 2020.

Les vacances de Pâques commencent le samedi 4 avril 2020 et finissent le dimanche 19 avril 2020.

Jour férié légal: le vendredi 1^{er} mai 2020.

Jour de congé pour l'Ascension: le jeudi 21 mai 2020.

Le congé de la Pentecôte commence le samedi 30 mai 2020 et finit le dimanche 7 juin 2020.

Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de SAR le Grand-Duc: le mardi 23 juin 2020.

Les vacances d'été commencent le jeudi 16 juillet 2020 et finissent le lundi 14 septembre 2020.

- Le lundi, 16 septembre 2019, jour de la reprise des classes, est une journée de classe normale.
- La veille des vacances de Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours du vendredi après-midi.
- Le lendemain de la 1^{ère} communion, les classes du 3^e cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement.
- Toutefois, suivant indication du Ministère de l'Éducation nationale, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.
- Suivant circulaire du 19 mai 2015 du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, les classes ne chômeront plus le jour du pèlerinage à Notre-Dame de Luxembourg.

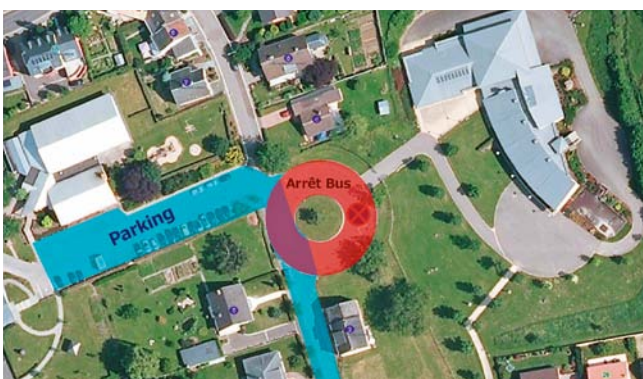
Sécurité

- Il est rappelé aux parents qui assurent eux-mêmes le transport de leurs enfants que dans l'intérêt de la sécurité de tous les enfants, ainsi que du prompt déroulement du transport scolaire, **il n'est pas permis de stationner sur les aires de bus ou de manière à bloquer les voies d'accès.**
- L'accès dans les cours d'écoles par voiture est strictement interdit. Pour des raisons de responsabilité et de sécurité, les enseignants n'ont pas le droit de transporter les élèves dans leur voiture privée. Les parents sont priés de respecter l'horaire scolaire et, au cas où cela s'avèrerait impossible, de contacter une tierce personne pour enlever l'enfant.
- La surveillance obligatoire du personnel enseignant commençant 10 minutes avant le début des cours, il est défendu aux écoliers de quitter l'enceinte scolaire dès ce moment sans l'autorisation préalable du surveillant.
- Pour des raisons de sécurité, l'accès aux bâtiments scolaires et aux cours de récréation (enseignement et structures d'accueil) est réservé aux élèves et au personnel enseignant ou encadrant. Les parents des élèves désirant parler aux titulaires de classes ou aux responsables de service voudront prendre préalablement rendez-vous.

Avis aux conducteurs

Merci de respecter ces quelques règles élémentaires afin de garantir la sécurité de vos enfants sur les parkings scolaires:

- **ROULEZ AU PAS!**
- **NE PAS CIRCULER OU STATIONNER SUR LES ARRÊTS DE BUS POUR NE PAS ENTRAVER LE TRANSPORT SCOLAIRE!**
- **STATIONNEZ VOS VÉHICULES SUR DES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT!**
- **RESPECTEZ LE SENS UNIQUE SUR LE PARKING AUPRÈS DE L'ÉCOLE A EISCHEN!**
- **KISS & GO EISCHEN: NE STATIONNEZ QUE QUELQUES SECONDES ET PENSEZ AINSI AUX AUTRES PARENTS ET ENFANTS! NE DESCENDEZ PAS DE LA VOITURE SUR CES EMPLACEMENTS POUR ACCOMPAGNER, RESPECTIVEMENT POUR REPRENDRE, VOS ENFANTS A L'ENTRÉE DE L'ÉCOLE!**



Le transport scolaire

- Pour garantir le bon déroulement du transport scolaire, surtout pour les petits enfants, le titulaire de classe vous prie de bien vouloir lui indiquer dès la rentrée par quel moyen se fait le retour à domicile de votre enfant (trajet bus, voiture privée, à pied). Chaque changement est à communiquer à l'enseignant au préalable.
- Le transport scolaire est accessible à tous les enfants de l'enseignement fondamental



Ligne Daisy

Aller matin / tour 1	Horaire	Enfants
Roodt, village	07:24	(Primaire)
Roodt, pont	07:26	(Primaire)
Simmerfarm	07:27	(Primaire)
Greisch	07:31	(Primaire)
Septfontaines, Ecole	07:41	(Primaire)

Aller matin / tour 2	Horaire	Enfants
Roodt, village	07:51	(Préscolaire)
Roodt, pont	07:53	(Préscolaire)
Simmerfarm	07:54	(Préscolaire)
Greisch	07:56	(Préscolaire)
Septfontaines, Ecole	08:06	(Préscolaire)

Retour midi	Horaire	Enfants
Septfontaines, Ecole	12:04	(Pri. + Prés.)
Roodt, village	12:11	(Pri. + Prés.)
Roodt, pont	12:13	(Pri. + Prés.)
Simmerfarm	12:14	(Pri. + Prés.)
Greisch	12:19	(Pri. + Prés.)

Aller après-midi	Horaire	Enfants
Roodt, village	13:37	(Pri. + Prés.)
Roodt, pont	13:39	(Pri. + Prés.)
Simmerfarm	13:40	(Pri. + Prés.)
Greisch	13:44	(Pri. + Prés.)
Septfontaines, Ecole	13:52	(Pri. + Prés.)

(précoce, préscolaire et primaire) suivant les trajets et les horaires figurant sur cette double page.

- **Les usagers du transport scolaire doivent absolument obéir aux consignes des accompagnateurs de bus et les respecter dans leurs missions en vue de garantir un transport agréable et en toute sécurité.**

Retour après-midi	Horaire	Enfants
Septfontaines, Ecole	15:50	(Pri. + Prés.)
Roodt, village	15:57	(Pri. + Prés.)
Roodt, pont	15:59	(Pri. + Prés.)
Simmerfarm	16:00	(Pri. + Prés.)
Greisch	16:05	(Pri. + Prés.)



Ligne Goofy

Aller matin	Horaire	Enfants
Hobscheid, Kreuzerbuch	07:40	(Primaire)
Hobscheid, Ehnerpad	07:41	(Primaire)
Hobscheid, Steekaul	07:43	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie	07:46	(Primaire)
Eischen, Ecole	07:49	(Primaire)

Retour midi	Horaire	Enfants
<i>que mardis et jeudis</i>		
<i>Eischen, Ecole</i>	<i>12:06</i>	<i>(Primaire)</i>
<i>Hobscheid, Steekaul</i>	<i>12:11</i>	<i>(Primaire)</i>
<i>Hobscheid, Ehnerpad</i>	<i>12:13</i>	<i>(Primaire)</i>
<i>Hobsch., Kreuzerbuch</i>	<i>12:16</i>	<i>(Primaire)</i>

Retour après-midi	Horaire	Enfants
Eischen, Ecole	15:51	(Primaire)
Hobsch., Préscolaire	15:54	(Primaire)
Hobscheid, Steekaul	15:58	(Pri. + Prés.)
Hobscheid, Ehnerpad	16:00	(Pri. + Prés.)
Hobsch., Kreuzerbuch	16:02	(Pri. + Prés.)

Ligne Micky



Aller matin	Horaire	Enfants
Hobscheid, Virstaad	07:35	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl	07:36	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	07:39	(Primaire)
Eischen, Ecole	07:44	(Primaire)
Eischen, Cité Bettenwiss	07:49	(Préscolaire)
Eischen, Pl. Denn (C. Cult.)	07:51	(Préscolaire)
Hobscheid, Préscolaire	07:57	(Préscolaire)

Retour midi	Horaire	Enfants
Hobscheid, Préscolaire	11:49	(Préscolaire)
Eischen, Cité Bettenwiss	11:56	(Préscolaire)
Eischen, Pl. Denn (C. Cult.)	12:00	(Préscolaire)
Eischen, Ecole	12:06	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie	12:09	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	12:11	(Primaire)

que lundis, mercredis et vendredis:

<i>Hobscheid, Steekaul</i>	<i>12:14</i>	<i>(Primaire)</i>
<i>Hobscheid, Ehnerpad</i>	<i>12:15</i>	<i>(Primaire)</i>
<i>Hobscheid, Kreuzerbuch</i>	<i>12:16</i>	<i>(Primaire)</i>
Hobscheid, Hiehl	12:22	(Primaire)
Hobscheid, Virstaad	12:24	(Primaire)

Aller après-midi	Horaire	Enfants
Hobscheid, Virstaad	13:28	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl	13:29	(Primaire)
Hobscheid, Kreuzerbuch	13:35	(Primaire)
Hobscheid, Ehnerpad	13:36	(Primaire)
Hobscheid, Steekaul	13:37	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	13:40	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie	13:43	(Primaire)
Eischen, Ecole	13:46	(Primaire)
Eischen, Cité Bettenwiss	13:49	(Préscolaire)
Eischen, Pl. Denn (C. Cult.)	13:51	(Préscolaire)
Hobscheid, Préscolaire	13:57	(Préscolaire)

Retour après-midi	Horaire	Enfants
Eischen, Ecole	15:51	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie	15:53	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	15:57	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl	16:02	(Pri. + Prés.)
Hobscheid, Virstaad	16:04	(Pri. + Prés.)
Eischen, Cité Aisdall	16:11	(Préscolaire)
Eischen Cité Bettenwiss	16:14	(Préscolaire)
Eischen, Pl. Denn (C. Cult.)	16:18	(Préscolaire)



Ligne Donald

Aller matin	Horaire	Enfants
Eischen, Cité Bettenwiss	07:37	(Primaire)
Eischen, Pl. Denn (C. Cult.)	07:39	(Primaire)
Eischen, Cité Aisdall	07:45	(Primaire)
Eischen, Ecole	07:48	(Primaire)

Retour midi	Horaire	Enfants
Eischen, Ecole	12:06	(Primaire)
Eischen, Cité Bettenwiss	12:09	(Primaire)
Eischen, Place Denn (Pont)	12:12	(Primaire)
Eischen, Cité Äisdall	12:15	(Primaire)

Aller après-midi	Horaire	Enfants
Eischen, Cité Bettenwiss	13:40	(Primaire)
Eischen, Pl. Denn (C. Cult.)	13:42	(Primaire)
Eischen, Cité Aisdall	13:45	(Primaire)
Eischen, Ecole	13:48	(Primaire)

Retour après-midi	Horaire	Enfants
Eischen, Ecole	15:52	(Primaire)
Eischen, Cité Bettenwiss	15:55	(Primaire)
Eischen, Place Denn (Pont)	15:58	(Primaire)
Eischen, Cité Äisdall	16:01	(Primaire)



Photos des classes 2018/19

Cycle 1 - Précoce
Classe Carole Freymann / Carmen Micucci



Cycle 1 - Précoce
Classe Nadine Strasser / Martine Welter



Cycle 1 - Précoce
Classe Sylvie Wagner / Mariken Eckels



Cycle 1 - Préscolaire
Classe Béatrice Muller

Cycle 1 - Préscolaire
Classe Tania Muller



Cycle 1 - Préscolaire
Classe Michèle Obertin



Cycle 1 - Préscolaire
Classe Nathalie Thillimany



Cycle 2.1
Classe Mike Steichen

Cycle 2.1
Classe Christine Steinmetz



Cycle 2.2
Classe Anne Irrthum / Joëlle Nennig



Cycle 2.2
Classe Manon Weis-Manderscheid



Cycle 3.1
Classe Henri Bertemes

Cycle 3.1
Classe Marie-Anne Ensch



Cycle 3.1
Classe Laurent Theis



Cycle 3.2
Classe André Bosseler



Cycle 3.2
Classe Laurent Perrard

Cycle 3.2
Classe Alphonse Simon



Cycle 4.1
Classe Corinne Spoden



Cycle 4.1
Classe Annette Wagner



Cycle 4.2
Classe Stéphanie Cadeiras

Cycle 4.2
Classe Steve Peter



Cycle 4.2
Classe Billie Schartz

Photos de l'année scolaire 2018/19



Fête scolaire 2019



Fête scolaire 2019



Fête scolaire 2019



Fête scolaire 2019



Fête scolaire 2019



Fête scolaire 2019



Fête scolaire 2019



Fête scolaire 2019



Fête scolaire 2019



Fête scolaire 2019



Fête scolaire 2019



Fête scolaire 2019



Visite Vitarium



Visite Vitarium



Visite Vitarium



Visite "An Hecken"



Visite "An Hecken"



Visite "An Hecken"



Expo Schoul Habscht



Expo Schoul Habscht



Expo Schoul Habscht



Insektenhotel



Insektenhotel



Insektenhotel



Insektenhotel



Insektenhotel



Insektenhotel



Expo C4



Expo C4



Expo C4





Aquapark Holland



Aquapark Holland



Aquapark Holland



Aquapark Holland



Aquapark Holland



Aquapark Holland

Waldsofa



Walygator



Fuesparty



Picknick



Beim Weier



Äppel plécken



Heringer Millen



Mirador



Kasematten



L'organisation scolaire

La commune

Dans le cadre de l'enseignement fondamental, la commune, par le conseil communal et le collège échevinal, chacun selon ses compétences, exerce notamment les attributions suivantes:

- établir et adopter l'organisation scolaire;
- approuver le plan de réussite scolaire;
- veiller au respect de l'obligation scolaire;
- veiller à la réalisation et à l'entretien des bâtiments et équipements scolaires;
- procéder à la répartition des différents membres du personnel affecté à la commune;
- organiser l'encadrement périscolaire des élèves;
- veiller à l'exécution des dispositions légales en rapport avec la sécurité dans les écoles.

L'organisation scolaire est arrêtée annuellement par le conseil communal. L'organisation scolaire renseigne sur les points suivants:

- les écoles établies sur le territoire de la commune;
- les horaires des classes;
- la répartition des classes et le relevé des élèves;
- l'organisation des activités scolaires en dehors de l'horaire normal;

- l'occupation des postes d'instituteurs et les autres membres du personnel des écoles, avec indication de leurs prestations.

De même, le conseil communal arrête le budget de l'école ainsi que les postes vacants pour lesquels une affectation de personnel est demandée au Ministère de l'Éducation nationale.

L'organisation scolaire définitive, comprenant toutes les données nominatives et chiffrées, est arrêtée pour le 1^{er} octobre de chaque année par le collège échevinal.

Pour toute question/remarque concernant le fonctionnement de l'école, prière de vous adresser au responsable du service scolaire de l'Administration Communale, au numéro de téléphone **39 01 33 222** ou par courriel à l'adresse **secretariat@habscht.lu** qui en saisira le cas échéant le collège échevinal.



Michel Hengesch
Service scolaire

La commission scolaire

Au niveau communal, le partenariat entre les autorités scolaires, le personnel enseignant et les parents d'élèves s'exerce à travers de la commission scolaire communale qui est un organe consultatif du conseil communal.

La commission scolaire comprend comme président le bourgmestre ou un délégué désigné par lui parmi les membres du conseil communal. De plus, elle se compose d'autres membres dont des représentants du personnel enseignant et des représentants des parents d'élèves. La constitution de la commission scolaire est obligatoire.

La commission scolaire a pour mission d'aviser annuellement l'organisation scolaire. Elle émet son avis sur les propositions concernant le budget d'école et a pour mission e.a. de promouvoir les mesures d'encadrement périscolaire en favorisant l'information, les échanges et la concertations entre les parents, le personnel des écoles et d'autres services et organismes ayant trait au fonctionnement de l'enseignement.

Le comité d'école

L'école de Septfontaines et l'école de Hobscheid/Eischen ont chacune leur propre comité d'école conformément à la législation en vigueur.

Le comité d'école de l'école de Septfontaines se compose de trois enseignants pendant que le comité de l'école de Hobscheid/Eischen se compose de quatre enseignants.

Les élections afférentes ont lieu tous les cinq ans. Électeurs sont tous les membres du corps enseignant à l'école et qui peuvent également se porter candidat. Le comité choisit en son sein son président.

Suivant la législation scolaire, le comité d'école a les missions suivantes:

- élaborer une proposition d'organisation de l'école;
- proposer un plan de développement scolaire et participer à son évaluation;
- élaborer une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'école;
- donner son avis sur toute question qui concerne le personnel de l'école ou sur laquelle la commission scolaire le consulte;
- déterminer les besoins en formation continue du personnel;
- organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école;
- approuver l'utilisation du matériel didactique.

Le président du comité d'école

Le président du comité d'école est nommé par le Ministre de l'Éducation nationale et ce sur proposition des membres du comité d'école. La durée de son mandat est de 5 ans et est renouvelable.

Le président du comité d'école a pour attributions:

- de présider, de préparer et de coordonner les travaux du comité d'école;
 - de veiller, ensemble avec le directeur régional, au bon fonctionnement de l'école et d'animer et de coordonner le travail des équipes pédagogiques;
 - d'assurer les relations avec les autorités communales et nationales;
 - d'assurer les relations avec les parents d'élèves;
 - d'assurer les relations avec l'organisme qui assure l'encadrement socio-éducatif des élèves et avec l'équipe médico-socio-scolaire;
- d'accueillir les remplaçants des enseignants et d'organiser l'insertion des nouveaux élèves;
 - de coordonner les plans horaires des différents enseignants;
 - de rassembler les données concernant les élèves fournies par les titulaires de classe;
 - d'informer le bourgmestre ou son délégué de toute absence dont le motif n'est pas reconnu valable;
 - d'accorder les dispenses de fréquentation scolaire pour une durée dépassant une journée, sans que l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours, dont cinq jours consécutifs, par année scolaire (sauf autorisation du Ministre de l'Éducation nationale).
 - de collaborer avec l'Agence pour le développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles.

Les représentants des parents d'élèves

L'élection des représentants des parents d'élèves a lieu tous les deux ans au mois d'octobre. Ne peuvent poser leur candidature que les parents d'élèves qui ne sont pas membre du personnel intervenant dans l'école.

Les représentants des parents d'élèves élisent parmi eux les représentants de parents dans la commission scolaire.

A côté de leur participation aux missions définies pour la commission scolaire, les représentants des parents d'élèves, sur convocation du président du

comité d'école ainsi que chaque fois qu'ils en font la demande, se réunissent avec le comité d'école pour:

- discuter et, le cas échéant, amender et compléter la proposition d'organisation de l'école ainsi que le plan de réussite scolaire élaborés par le comité d'école;
- organiser les réunions et manifestations communes des partenaires scolaires;
- formuler, en y associant les élèves, des propositions sur toutes les questions en relation avec l'organisation de la vie scolaire.

La Maison Relais

La Maison Relais de la Commune de Habscht gérée par l'association ARCUS fonctionne dans chacun des trois bâtiments scolaires de la commune (Eischen, Hobscheid et Septfontaines).

Ainsi, un accueil périscolaire pour tous les enfants scolarisés dans la commune est garanti pendant tous les jours ouvrables (page 49: fermetures spéciales).



Le service d'accueil pendant les périodes scolaires

Afin notamment d'arranger les parents devant quitter leur domicile tôt le matin pour se rendre sur leur lieu de travail, l'accueil dans la Maison Relais fonctionne le matin à partir de 7.00 heures.

Le personnel encadrant prendra en charge les enfants dans les locaux de la Maison Relais à Hobscheid, à Eischen et à Septfontaines. Les après-midis, la

Maison Relais fonctionne tous les jours jusqu'à 19.00 heures. Les enfants sont à reprendre au plus tard à 19.00 heures.

Dans le cadre du service accueil, les enfants sont encadrés et accompagnés le cas échéant dans leurs travaux à domicile. Des activités d'animation ou de loisir sont proposées.

Les heures d'ouverture pendant les périodes scolaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07.00 - 08.00					
08.00 - 12.00					
12.00 - 14.00					
14.00 - 16.00					
16.00 - 19.00					

Les plages horaires exactes d'inscription sont indiquées sur les formulaires d'inscription.

Le restaurant scolaire

Le restaurant scolaire fonctionne tous les jours de classe, soit du lundi au vendredi, dans les trois bâtiments scolaires de la Commune de Habscht.

Des repas de qualité sont fournis grâce à une cuisine de production sur place à Hobscheid.

Les menus détaillés, avec indication des allergènes, sont affichés dans chaque bâtiment scolaire et peuvent être consultés sur le site web de la commune (rubrique «Enseignement & Maison Relais» -> «Restaurant scolaire»).

Après le déjeuner, les enfants peuvent choisir entre plusieurs activités de nature sportive ou récréative (p.ex. dessins, bricolage, jeux de société, etc) ou bien se retirer pour lire ou se détendre.

L'encadrement, respectivement la supervision, des enfants sont assurés par le personnel de la Maison Relais. Les enfants sont encadrés et pris en charge jusqu'au commencement des cours.

Le service d'accueil pendant les périodes de vacances

L'accueil fonctionne pendant les vacances (sauf pendant les vacances de Noël). Pendant les vacances, où les enfants fréquentent la Maison Relais pendant

plus d'heures que pendant la période scolaire, un programme particulier d'activités est établi. Ce programme et publié par avance.

L'inscription à la Maison Relais

Les inscriptions pour le service d'accueil se font par trimestre entier (en indiquant les jours de semaine pour tout un trimestre) moyennant un formulaire disponible à la Maison Relais, au guichet communal ou téléchargeable du site web de la commune (www.habscht.lu).

Le principe d'une inscription préalable permettra de mieux organiser le service et notamment de planifier plus efficacement les besoins en personnel d'encadrement.

Toutefois, à titre d'exception, et en cas de besoin ponctuel, une inscription sporadique restera possible

moyennant le formulaire afférent disponible à la Maison Relais et sur le site web de la commune.

L'inscription au restaurant scolaire se fait par inscription à la plage de 12.00 heures à 14.00 heures au service d'accueil.

Important: L'inscription dans la Maison Relais étant valable pour une année scolaire, vous devez réinscrire votre enfant pour l'année 2019/20, et ceci pour des raisons d'organisation pour le 3 septembre 2019 au plus tard.

Facturation - le système du «Chèque Service Accueil»

Depuis l'entrée en vigueur du système de facturation «Chèque Service Accueil» en mars 2009, la facturation est opérée de façon centralisée par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance (MENJE) avec une tarification barémique uniforme pour toutes les Maisons Relais du pays (barème consultable sur www.chequeservice.lu).

A noter que les cartes «Chèque Service», disponibles auprès du guichet communal, sont valables pour une année. Pensez d'ores et déjà à passer auprès de

l'Administration Communale pour le renouvellement éventuel.

Ne seront pas facturées les absences dues à une maladie et ce sur présentation d'un certificat médical ainsi que les absences dûment notifiées en temps utile au responsable de la maison d'accueil.

Les absences non notifiées devront par contre être facturées.

Journées d'ouverture et de fermeture spéciale

Vendredi	01.11.2019	Toussaint	fermé
Vendredi	06.12.2019	St Nicolas	ouvert
	21.12.2019 - 05.01.2020	Vacances de Noël	fermé
Lundi	13.04.2020	Lundi de Pâques	fermé
Vendredi	01.05.2020	Fête du travail	fermé
Jeudi	21.05.2020	Ascension	fermé
Lundi	01.06.2020	Lundi de Pentecôte	fermé
Mardi	02.06.2020	Mardi de pentecôte	ouvert

Activités de loisir pendant les vacances d'été

Pendant deux semaines des vacances d'été, chaque après-midi de 14:00 heures à 17:00 heures ont lieu des activités de loisir gratuites. L'encadrement des enfants est assuré par le personnel de la Maison Relais.

Le programme détaillé de ces activités vous est transmis en temps utile.

Les responsables des structures d'accueil de la Commune de Habscht

Paul BRACONNIER

Responsable de la Maison Relais à Hobscheid et à Eischen



Tél.: 39 01 33 301/351
E-mail: mr.eischen@arcus.lu
mr.hobscheid@arcus.lu
cr.hobscheid@arcus.lu

Ensemble avec les responsables du site de la Maison Relais à Eischen et de la crèche à Hobscheid, Paul Braconnier veillera sur la qualité du travail pédagogique, soutiendra les équipes éducatives dans la mise en pratique du concept, garantira la communication entre l'éducation formelle et l'éducation non-formelle.

Il sera la personne de référence pour les parents pour toutes les questions concernant l'accueil périscolaire de leurs enfants à Hobscheid et Eischen.

Ben WEBER

Responsable de la Maison Relais à Septfontaines



Tél.: 39 01 33 340
E-mail: mr.septfontaines@arcus.lu

Ben Weber veillera sur la qualité du travail pédagogique, soutiendra les équipes éducatives dans la mise en pratique du concept, garantira la communication entre l'éducation formelle et l'éducation non-formelle.

Il sera la personne de référence pour les parents pour toutes les questions concernant l'accueil périscolaire de leurs enfants à Septfontaines.

Giovanni SANTOEMMA - responsable du site de la Maison Relais à Eischen

Tél.: 39 01 33 301
E-mail: mr.eischen@arcus.lu



Sandra SCHWEICH - responsable du site de la crèche à Hobscheid

Tél.: 39 01 33 370
E-mail: cr.hobscheid@arcus.lu





RENTREE DES CLASSES «Attention, enfants sur la voie publique»



Comme tous les ans à la mi septembre, des milliers d'élèves reprennent le chemin de l'école. Surtout les petits «nouveaux» méritent une attention toute particulière. Ils ont tout juste atteint l'âge de six ans et ne connaissent pas encore les dangers de la circulation. Pour eux tout est nouveau et fascinant, leur manque d'attention aux dangers de la rue est flagrant.

Une prudence particulière est conseillée aux automobilistes à partir du 15 septembre, grande journée de la rentrée.

Le rôle des parents

Les parents jouent un rôle primordial. Ils sont considérés comme un modèle à suivre. Il est de leur devoir de sensibiliser les enfants aux dangers de la rue.

Voici quelques tuyaux:

- Commencez le plus tôt possible à habituer votre enfant à la circulation.
- Faites plusieurs fois le chemin de l'école ensemble et expliquez à votre enfant les dangers éventuels.
- Expliquez lui de toujours marcher sur le trottoir (c'est le seul endroit où il se trouve en sécurité).
- Le chemin le plus court n'est pas forcément le chemin le plus sûr: s'il n'y a pas de passage pour piétons, rappelez la règle d'or: s'arrêter au bord de la rue, regarder vers la gauche, vers la droite, jusqu'il n'y ait plus de voitures en vue, puis traverser.
- Rendez votre enfant bien visible! Posez des bandes réfléchissantes sur ses vêtements et sur son cartable afin qu'il soit mieux perçu dans le noir et dans la pénombre.
- Si vous amenez vos enfants à l'école en voiture, respectez les règles du code de la route (ne pas stationner sur les passages pour piétons, sur les trottoirs, etc.). Faites en sorte que votre enfant descende toujours de la voiture du côté du trottoir.
- N'attendez pas du côté opposé de la rue: dans l'euphorie de vous revoir l'enfant risque de traverser, sans prendre les précautions nécessaires.



Voici les principales règles pour le transport d'enfants en voiture:

- Un enfant de moins de 3 ans doit toujours prendre place dans un siège spécial pour enfant (Attention: un siège où l'enfant est assis dos à la route est interdit si le siège passager avant est équipé d'un airbag et que celui-ci est activé).
- Un enfant âgé entre 3 et 11 ans ne peut prendre place sur le siège passager que s'il utilise un siège qui correspond à sa taille et son poids.
- Les enfants qui mesurent plus de 150 cm n'ont plus besoin de siège spécial mais doivent porter la ceinture de sécurité standard.
- Sur les sièges à l'arrière d'une voiture les enfants doivent également prendre place dans un siège pour enfants. La Sécurité Routière recommande d'utiliser pour chaque trajet le siège pour enfants sur le siège arrière, les ceintures de série sont conçues pour la taille d'un adulte et peuvent - en cas d'accident - causer de graves blessures chez l'enfant.

A l'achat d'un siège pour enfant il faut vérifier:

- Si le siège correspond à l'âge, respectivement au poids de l'enfant.
- Si le siège est homologué et répond à la norme européenne de sécurité ECE R44.
- Si le siège se prête à l'installation dans votre voiture.
- Si le siège peut se fixer à l'aide des ceintures de série.



Mais seul l'achat d'un siège ne contribue pas à la sécurité de votre enfant. Encore faut-il veiller à l'utiliser de façon conséquente - même sur les trajets les plus courts.

Les enfants, nouveaux piétons sans expérience

Une fois dans la rue, il existe des règles à suivre:

- Le trottoir est la seule zone de sécurité où l'enfant peut marcher.
- Toujours marcher sur le trottoir du côté le plus sûr, c'est-à-dire vers les maisons et les jardins.
- S'il n'y a pas de trottoir ni sur le côté gauche ni sur le côté droit, prendre le côté gauche.
- Le plus sûr est de traverser la rue où il y a des feux de signalisation (vert signifie traverser, rouge signifie s'arrêter) et un passage pour piétons protégé.



- Si l'enfant doit traverser dans une zone non protégée il est impératif qu'il adapte un comportement de sécurité adéquat: regarder attentivement à gauche ensuite à droite et ensuite traverser, uniquement s'il n'y a plus de voitures en vue.

La Police est présente

La Police assure la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Ainsi en vue de la rentrée, certains véhicules de patrouille arborent le graphisme «ATTENTION – RENTREE – SCOLAIRE».

Pour la rentrée, la Police assure la sécurité de vos enfants!

Elle est présente à la fois:

- pour protéger les jeunes sur le chemin de l'école.
- pour prendre contact avec les enseignants et les parents.

La Police assurera une présence quotidienne auprès des différents établissements scolaires lors des premières semaines de cours. Ces actions seront répétées régulièrement tout au long de l'année scolaire dans le cadre des activités préventives de la police de proximité.



Une attention particulière sera axée sur le stationnement mettant en péril les écoliers et au non respect du port de la ceinture de sécurité.

Des contrôles répressifs fixés pour les premières semaines de la rentrée aux abords des établissements scolaires viseront à priori:

- l'excès de vitesse.
- le non port de la ceinture de sécurité.
- et l'usage illégal du téléphone portable.

Au-delà de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, la Police contrôle subsidiairement le permis de conduire des automobilistes.

... pour que la rentrée scolaire se passe en toute sécurité!

Service Krank Kanner Doheem GARDES D'ENFANTS MALADES A DOMICILE



95, rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg

Tél.: 48 07 79
e-mail: skkd@fed.lu

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au jeudi

7:00 – 12:00

14:00 – 18:00

vendredi

7:00 – 12:00

après répondre

Répondeur

18:00 jusqu'au lendemain 7:00

*Le service est fermé les weekends et jours fériés
(Répondeur)*



Pour faciliter l'organisation des gardes, veuillez bien remplir une fiche d'inscription.

Il existe aussi la possibilité d'une inscription en ligne sur le raccourci:

[WWW.SKKD.LU/](http://www.skkd.lu/)
INSCRIPTION

Le SKKD est un service de FEMMES EN DETRESSE



B. P. 1024
L-1010 Luxembourg

Tél.: 40 73 35
e-mail: organisation@fed.lu

www.fed.lu

L'a.s.b.l. FEMMES EN DETRESSE

est reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 17 septembre 2004

Les dons à FED ASBL sont fiscalement déductibles

COMPTE BANCAIRE

BCEE (Banque et Caisse d'Épargne de l'État)
IBAN LU87 0019 1106 6556 2000
BIC BCEEULLL

Association sans but lucratif
R.C.S. Luxembourg no. F1391

Layout: www.pro-fabrik.com

Service Krank Kanner Doheem GARDES D'ENFANTS MALADES A DOMICILE



Tél.: 48 07 79

e-mail: skkd@fed.lu
95, rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg

- ENCADREMENT INDIVIDUEL ADAPTE AUX BESOINS DE L'ENFANT
- SURVEILLANCE ET PRISE EN CHARGE A DOMICILE EN TOUTE SECURITE

L'OBJECTIF

Le but primordial du SKKD est d'offrir une garde individuelle pour enfants malades à domicile

- garde individuelle à domicile pour enfants malades
- ceci permet aux parents de poursuivre leur activité professionnelle
- et aux enfants de se rétablir dans les meilleures conditions et dans leur milieu familial
- les demandes de familles monoparentales sont considérées comme priorité



LES GARDES

LES GARDES ONT LIEU

entre 7:00 et 19:00 heures

LA DURÉE D'UNE GARDE NE PEUT PAS DÉPASSER

9 heures de suite

UNE VISITE MÉDICALE EST INDIQUÉE AU 2IÈME JOUR DE LA GARDE



LES COLLABORATRICES

Toutes les collaboratrices du « Service Krank Kanner Doheem » ont une formation dans le domaine socio-familial et participent régulièrement aux formations internes

LES TARIFS

- les tarifs sont publiés sur le site internet de Femmes en Détresse
- le revenu imposable du ménage sera pris comme base de calcul pour la participation aux frais de garde
- pour les familles monoparentales le certificat de résidence élargi, établi par la commune est indispensable



FRAIS DE DEPLACEMENT

- ½ heure de déplacement pour la ville de Luxembourg
- 1 heure de déplacement pour toutes les autres communes



Service Krank Kanner Doheem – Anmeldeformular

* 95, rue de Bonnevoie • L-1260 Luxembourg • Tel. : 48 07 79 • Fax 48 07 79-77 • www.fed.lu • skkd@fed.lu

Objektive :

Der « Service Krank Kanner » bietet eine individuelle Betreuung von kranken Kindern zu Hause an. Diese Dienstleistung ermöglicht es den Eltern ihre berufliche Aktivität weiter zu führen, während die Kinder in ihrer gewohnten Umgebung genesen können. Anfragen von Alleinerziehenden werden vorrangig behandelt.

Tarife :

Das monatliche steuerbare Einkommen des Haushaltes gilt als Berechnungsgrundlage für die Unkostenbeteiligung der Betreuung. Bei Alleinerziehenden wird ein, von der Gemeinde auszustellendes Zertifikat der Haushaltszusammensetzung benötigt. Die Tarife sind auf der Internetseite von „Femmes en Détresse a.s.b.l.“ veröffentlicht.

Die Unkosten für Parking und Fahrzeit der Betreuerin werden zusätzlich in Rechnung gestellt mit:

- ½ Stunde Fahrtkosten für die Stadt Luxemburg.
- 1 Stunde Fahrtkosten für alle anderen Gemeinden des Großherzogtums.

Betreuungen:

Die Betreuungen finden zwischen 7:00 und 19:00 Uhr statt. Die Betreuungszeit pro Tag darf 9 Stunden nicht überschreiten.

Ab dem zweiten Betreuungstag ist ein ärztliches Attest erforderlich.

Alle Mitarbeiterinnen vom „Service Krank Kanner doheem“ haben eine Ausbildung im sozio-familiären Bereich und nehmen regelmäßig an internen Weiterbildungskursen teil.

Für zusätzliche Informationen : ☎ **48 07 79**

Montag bis Donnerstag : 7:00 bis 12:00 und von 14:00 bis 18:00 Uhr.

Freitag : 7:00 bis 12:00 Uhr

Anrufbeantworter : 12:00 bis 7:00 Uhr am nachfolgenden Tag.

An Wochenenden und Feiertagen ist der Dienst geschlossen.
(Anrufbeantworter)

Um die Organisation der Betreuungen zu vereinfachen, kann das beiliegende Anmeldeformular im Voraus ausgefüllt werden.

Es besteht auch die Möglichkeit die Anmeldung unter dem Link

https://skkd.lu/anmeldung_online_auszufuehren.

Der « Service Krank Kanner Doheem » wird finanziert durch den Unkostenbeitrag der Eltern, Spenden und einer Konvention zwischen « Femmes en Détresse a.s.b.l. » und dem Ministerium für Chancengleichheit.



Service Krank Kanner Doheem – Fiche d'Inscription

* 95, rue de Bonnevoie • L-1260 Luxembourg • Tel. : 48 07 79 • Fax 48 07 79-77 • www.fed.lu • skkd@fed.lu

L'objectif :

Le « Service Krank Kanner Doheem » offre une garde individuelle à domicile pour enfants malades. Ceci permet aux parents de poursuivre leur activité professionnelle et aux enfants de se rétablir dans les meilleures conditions et dans leur milieu familial. Les demandes de familles monoparentales sont considérées en priorité.

Les tarifs :

Le revenu imposable du ménage sera pris comme base de calcul pour la participation aux frais de garde.

Pour les familles monoparentales le certificat de résidence élargi, établi par la commune est indispensable.

Les tarifs sont publiés sur le site internet de Femmes en Détresse.

Les frais de parking et de trajet sont à charge des parents:

- ½ heure de déplacement pour la ville de Luxembourg.
- 1 heure de déplacement pour toutes les autres communes du Grand-Duché.

Les gardes :

Les gardes ont lieu entre 7:00 et 19:00 heures.

La durée d'une garde ne peut pas dépasser 9 heures de suite.

Une visite médicale est indiquée au 2^{ème} jour de la garde.

Toutes les collaboratrices du « Service Krank Kanner Doheem » ont une formation dans le domaine socio-familial et participent régulièrement aux formations internes.

Pour tous renseignements supplémentaires : ☎ **48 07 79**

Lundi - jeudi : 7:00 à 12:00 et de 14:00 à 18:00 heures.

Vendredi : 7:00 à 12:00 heures.

Répondeur : 18:00 heures jusqu'au lendemain 7:00 heures.

Le service est fermé les week-ends et jours fériés.
(Répondeur)

Pour faciliter l'organisation des gardes, veuillez bien remplir la fiche d'inscription ci-jointe.

Il existe aussi la possibilité d'une inscription en ligne au

<https://skkd.lu/inscription> .

Le « Service Krank Kanner Doheem » est financé par la participation des parents, des dons et par une convention entre Femmes en Détresse a.s.b.l. et le Ministère de l'Égalité des Chances.



Annuaire scolaire

Les bâtiments scolaires

École à Hobscheid	2b, rue Hënneschtgaass L-8373 Hobscheid	Tél.: 39 01 33 451 (Précoce) Tél.: 39 01 33 450 (Préscolaire)
École à Eischen	19, rue de Hobscheid L-8473 Eischen	Tél.: 39 01 33 400
École à Septfontaines	31, Mierscherstrooss L-8396 Septfontaines	Tél.: 39 01 33 440

L'Administration communale

Paul Reiser, secrétaire communal Michel Hengesch, service scolaire	E-mail: secretariat@habscht.lu	Tél.: 39 01 33 220 Tél.: 39 01 33 222
---	--	--

La commission scolaire

Serge Hoffmann	Président	Laurent Theis	Membres repr. des enseign.
Paul Reiser	Secrétaire	Nelly Baillet-Weiler	Membre
Michel Hengesch	Expert	Ch. Boulanger-Hoffmann	Membre
Jill Haupt	Membres repr. des parents	Manou Decker	Membre
Jerôme Fischbach	Membres repr. des parents	Jean-Paul Lickes	Membre
Nadine Guirsch-Roeder	Membres repr. des enseign.		

Les comités d'école

École de Hobscheid / Eischen:

Manon Manderscheit (Présidente) André Bosseler Béatrice Muller Nadine Roeder Laurent Theis	E-mail: comite.habscht.eischen@habscht.lu	Tél.: 39 01 33 422
--	--	--------------------

École de Septfontaines:

Anne Baumann (Présidente) Jill Fidler Nadine Jaminet	E-mail: comite.simmer@habscht.lu	Tél.: 39 01 33 440
--	--	--------------------

Coordinateurs de cycle

École de Hobscheid / Eischen:

Béatrice Muller	Cycle 1	beatrice.muller@education.lu
Christine Steinmetz	Cycle 2	christine.steinmetz@education.lu
Henri Bertemes	Cycle 3	henri.bertemes@education.lu
Annette Wagner	Cycle 4	annette.wagner@education.lu

École de Septfontaines

Annouk Prim

Jill Fidler

Nadine Jaminet

Stéphanie Cadeiras

Cycle 1

Cycle 2

Cycle 3

Cycle 4

annouk.prim@education.lu

jill.fidler@education.lu

nadine.jaminet@education.lu

stephanie.cadeiras@education.lu

Accompagnateurs des bus scolaires

Jacqueline Mertens-Reimen

Denise Dupont-Gengler

Cynthia Schmitz-Krummes

Mathias Schneider

Bus Hobscheid / Eischen (Micky Maus) Tél.: 39 01 33 481

Bus Eischen (Donald) Tél.: 39 01 33 482

Bus Hobscheid / Eischen (Goofy) Tél.: 39 01 33 483

Bus Septfont. / Greisch / Roodt (Daisy) Tél.: 39 01 33 484

Direction de région 13

Patrick Mergen (Directeur)

E-mail: secrerariat.redange@men.lu Tél.: 24 75 58 40

Piscine de Steinfort

Piscine de Steinfort

7a, rue de Hagen L-8421 Steinfort Tél.: 39 93 13 400

Hall sportif

Hall sportif

1a, rue de la Gare L-8471 Eischen Tél.: 39 01 12

Structures d'accueil

Maison relais à Eischen

(enfants des cycles 2 à 4)



Responsable: Giovanni Santoiemma

Tél.: 39 01 33 301

E-mail: mr.eischen@arcus.lu

Maison relais à Hobscheid

(enfants du cycle 1)



Responsable: Paul Braconnier

Tél.: 39 01 33 351

E-mail: mr.hobscheid@arcus.lu

Maison relais à Septfontaines

(enfants des cycles 1 à 4)



Responsable: Ben Weber

Tél.: 39 01 33 340

E-mail: mr.septfontaines@arcus.lu

Crèche

(enfants non-scolarisés)



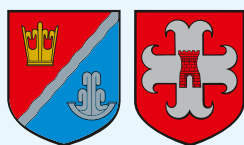
Responsable: Sandra Schweich

Tél.: 39 01 33 370

E-mail: cr.hobscheid@arcus.lu

BULLETIN SCOLAIRE

2019



GEMENG
HABSCHT

Administration Communale de Habscht

commune@habscht.lu | www.habscht.lu | www.facebook.com/gemeng.habscht

Tél.: 390 133 1 | Fax: 390 133 229